VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N* 06.243

DECISION

Concernant la fixation des tarifs de la Maison de l'Enfance à compter du 18 Septembre 2006 =°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC $N^{\circ}01/410$) en date du 18 Décembre 2001 concernant la fixation de la Maison de l'Enfance, déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 31 Décembre 2001,

. Vu la décision (DC N°06/225) en date du 14 Août 2006 concernant la fixation des tarifs de la Maison de l'Enfance à compter du 1er Septembre 2006 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 18 Août 2006,

DECIDE

- D'abroger la décision DC N°06/225 en date du 14 Août 2006,
- De fixer à compter du 18 Septembre 2006 les tarifs de la Maison de l'enfance comme suit :

<u>I – MAISON DE L'ENFANCE</u>

	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
Tarif par enfant et par après-midi		
* Activité de loisirs * Sortie éducative	1,83 € 3,81 €	
Adhésion par enfant et par mois * Atelier « Théâtre » * Atelier « Théâtre » Diabolo	13,00 €	13,00 € 9,20 €

<u>II – ACTION EDUCATIVE LOCALE</u>

* de fixer à 7,62 €le tarif de la carte Action Educative locale pour une durée de validité d'un an.

III - PHOTOCOPIES

* De fixer à 0,10 €le prix de la photocopie délivrée à la Maison de l'Enfance aux différentes associations utlisatrices.

<u>IV – GARDERIES PERI-SCOLAIRES</u>

	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
Garderies * Forfait journalier	1,91 €	2,00 €
<u>Goûter</u>	0,61 €	0,65 €

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 704 & 7066 $\,$ – Fonction 4210 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 septembre 2006 Fait à ROYAN, le 15 Septembre 2006 Le Maire, H. LE GUEUT